

Palestiniens à Jérusalem



Civic Coalition for Palestinian Rights in Jerusalem

Ces cent dernières années, deux évènements ont façonnés la vie des Palestiniens à Jérusalem plus qu'aucun autre : le nettoyage ethnique de la partie ouest de la ville ainsi que des villages environnants en 1948 et l'occupation israélienne et l'annexion de la partie est de la ville en 1967.

Jérusalem sous le mandat britannique (1917 – 1948)¹

- Comme ailleurs en Palestine, la division ethnique et les conflits intercommunautaires étaient courant à Jérusalem, principalement à cause des efforts du mouvement sioniste - soutenu par le Mandat britannique - pour permettre un contrôle politique sur le pays par l'acquisition de terres et l'installation d'un grand nombre d'immigrants juifs européens.
- La taille de la population juive à Jérusalem augmenta rapidement, mais la plupart des terres restèrent dans les mains de la population indigène, en majorité arabes.

Ville de Jérusalem	Arabes & autres	Juifs
Population (1922)	28,112	33,971
Population (1946)	65,010	99,320
Propriété foncière (1947)	11.2km ²	4.8km ²
Villages Jérusalem-Ouest, (Lifta, Deir Yassin, Ain Karim, al Malha)		
Population (1947)	9,600 (est.)	n/a
Propriété foncière (1947)	27.7km ²	3.2km ²

Cependant, Jérusalem était aussi une ville à une forte mobilité sociale. La diversité ethnique et la coexistence de diverses tendances religieuses et laïques lui ont donné un caractère cosmopolite.

- Une classe moyenne arabe urbaine avait quitté la Vieille Ville et construit des maisons dans les nouveaux quartiers, tels que Talbiya, Baq'a et Katamon, dans les régions du sud-ouest de la ville. Les villages arabes de l'Ouest, tels que Lifta, Deir Yassin, Ain Karim et Al Malha, étaient de plus en plus intégrés dans l'économie de la ville et le marché du travail. Les conflits intercommunautaires étaient tempérés par la dépendance mutuelle et les solidarités locales. En effet, les entreprises et l'immobilier étaient partagés entre les palestiniens - musulmans, chrétiens et juifs - particulièrement dans et autour de la Vieille Ville, où vivaient une communauté de juifs autochtones. Cette vie jérusalémite prit fin en 1948.

Séparation raciale et domination: partie ouest juive-israélienne de la ville (1948 – 1967)

La Nakba (catastrophe) à Jérusalem

- **1947** : Les Nations Unies débattent sur le statut de la Palestine après la fin du mandat britannique. Bien qu'ils proposent une partition du pays en un Etat juif et un Etat arabe, ils

¹ Based on Salim Tamari (ed), *Jerusalem 1948. The Arab Neighbourhoods and their Fate in the War*, Institute of Jerusalem Studies and Badil Resource Center, 2002, citing official British and UN sources.

recommandent également que Jérusalem reste indivise et soit placé sous un contrôle international (Résolution 181, 2 Novembre 1947).

- **Novembre 1947** : Les Palestiniens autochtones rejettent et protestent contre la division de leur pays par les Nations Unies. Le conflit armé interne commence en Palestine. Il se transforme en guerre, en mai 1948, lorsque cinq Etats arabes interviennent en réponse à la déclaration d'indépendance de l'Etat d'Israël.
- **Décembre 1947 - Juillet 1948** : Les milices sionistes massacrent 100 villageois palestiniens à Deir Yassin. Avant et durant la guerre, presque toute la population arabe palestinienne est expulsée des quartiers et villages de l'Ouest de la ville pour laisser place à une Jérusalem juive israélienne. Jusqu'à 80 000 palestiniens de la zone municipale ouest israélienne deviennent réfugiés, cherchant refuge principalement dans la partie orientale de la ville, ailleurs en Cisjordanie et en Jordanie. Israël confisque leurs biens, y compris les quelques 10 000 logements urbains et les 35km de terres (égale à 60-80% de la municipalité israélienne de Jérusalem après 1948) et les distribue à sa population juive.²
- **Juillet 1948** : L'armée jordanienne expulse toute la communauté juive (jusqu'à 2500 personnes) de la vieille ville de Jérusalem-Est. Leurs biens, dont 192 maisons et d'autres propriétés immobilières, principalement dans le quartier juif de la vieille ville est saisi par le Conservateur Jordanien des biens des ennemis.³
- **Décembre 1948** : L'organisation des Nations Unies appelle au retour de toutes les personnes déplacées durant la guerre, la restitution des biens et l'indemnisation (résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies 194). Un registre établi par l'ONU de la plupart des propriétés et de leurs propriétaires est finalisée en 1964.

Israël a immédiatement adoptée une série de lois discriminatoires, afin d'achever le nettoyage ethnique de 1948 et d'assurer une domination juive-israélienne permanente*

Ces lois, sont encore en vigueur aujourd'hui,

- Retirent aux palestiniens leur citoyenneté, faisant d'eux des réfugiés sans aucun droit de retour
- Donnent un statut civil supérieur ("Nationalité Juif") aux citoyens juifs israéliens définissant Israël comme l'Etat du "Peuple Juif"
- Permettent une confiscation systématique et irréversible des propriétés palestiniennes, transférant celles-ci à l'Etat israélien et au Fond National Juif (FNJ)
- Accordent un statut officiel et des fonctions à des organisations sionistes privées, comme le FNJ, qui préparent et développent les terres pour "le peuple juif"

Incluant, entre autres: Lois sur la Citoyenneté Israélienne (1952); Loi du Retour (1950); Loi Fondamentale: La Knesset (1958), Amendement 9 (1985); Loi sur les biens des propriétaires absents (1950); Autorité de développement (transfert de propriété) de la loi (1950); l'Ordonnance sur l'acquisition de terres à des fins publiques (1943, comprenant une loi du Mandat Britannique, Loi fondamentale: Terres d'Israël (1960); Loi "Statut" de l'organisation de l'Agence juif sioniste mondiale (1952), Loi Keren Kayemet Le- Loi israélienne (1953); Pacte avec la direction exécutive sioniste (1954). Voir, Adalah: <http://adalah.org/eng/Israeli-Discriminatory-Law-Database>

La gestion jordanienne des biens juifs a Jérusalem-Est

- Jérusalem-Est est sous domination jordanienne après la guerre. Les maisons juives vacantes sont alors utilisées pour héberger des réfugiés palestiniens de Jérusalem-Ouest. Le Conservateur Jordanien établit des contrats de bail protégés à cet effet, et les locataires palestiniens doivent payer un loyer au Conservateur. La Jordanie préserva donc le titre de propriétés des propriétaires juifs et leurs droits de repossession.

² Terry Rempel, "Dispossession and Restitution in 1948 Jerusalem", in S. Tamari (ed.), supra, p. 213, 216-217. See also: Civic Coalition-Jerusalem, *Fact Sheet: Lifta*, http://www.civiccoalition-jerusalem.org/system/files/the_case_of_lifta_village_final.pdf

³ Nazmi Ju'beh, "Focus, Jewish Settlement in the Old City of Jerusalem after 1967", *Palestine-Israel Journal*, Vol. 8, No.1, 2001.

Colonisation et domination raciale : Jérusalem-Est occupée (1967 – à nos jours)

Préméditation : La réclamation de la souveraineté sur l'ensemble de la Palestine a été consacrée par le droit israélien en 1948. Un gouvernement militaire pour la Cisjordanie était déjà prêt en 1964.⁴

Juin 1967 : Annexion de Jérusalem-Est occupée

- Israël annexe les quartiers de la partie orientale de Jérusalem ainsi que les terres de 28 communes palestiniennes dans la Cisjordanie voisine - soit au total environ 70km carrés de territoires Palestiniens désormais connu sous le nom de Jérusalem-Est.
- Israël a intégré cette zone dans les limites de sa commune (Jérusalem-Ouest) et a étendu son droit interne dans la partie occupée. Israël a adopté une loi fondamentale déclarant que, « Jérusalem, unie et indivisible, est la capitale d'Israël. »
- L'annexion israélienne a privé les Palestiniens de Jérusalem-Est de la protection offerte par la 4ème Convention de Genève. Ils sont victimes des mêmes lois israéliennes discriminatoires qui ont été utilisées pour établir un transfert permanent, ainsi que l'expropriation des Palestiniens de Jérusalem-Ouest expulsés en 1948.
- L'Etat israélien a également repris le contrôle des biens juifs d'avant 1948 à Jérusalem-Est qui étaient administrés par le Conservateur Jordanien des Biens de l'ennemi.

1967 – Aujourd'hui: Déplacement systématique de population

- Jérusalem-Est était exclusivement peuplée par des Palestiniens en 1967. Depuis, les autorités israéliennes ont œuvré à modifier la composition démographique et à établir une domination juive-israélienne, par le biais d'expropriations et de déplacements forcés de Palestiniens, ainsi que par l'établissement de colonies juives.

- Le transfert systématique de population est prémédité et délibéré. Basé sur la doctrine officielle de "balance démographique", formulé par le Comité Interministériel chargé d'examiner le taux de développement de Jérusalem (Comité Gafni) en 1973, Israël définit un taux de 30% de Palestiniens et de 70% de Juifs comme objectif politique d'unification (Ouest et Est) de Jérusalem.⁵

47 ans de transfert de population par Israël

Colons juifs à Jérusalem-Est

Nombre (est.) 200,000 = 45% de la population

Location 16 grandes colonies urbaines; 2,000 dans et autour de la Vieille ville

Colons juifs dans le "Grand Jérusalem", Cisjordanie

Nombre (est.) 152,000 = 30% de la population de la population de la Cisjordanie et des districts de Jérusalem et de Bethleem

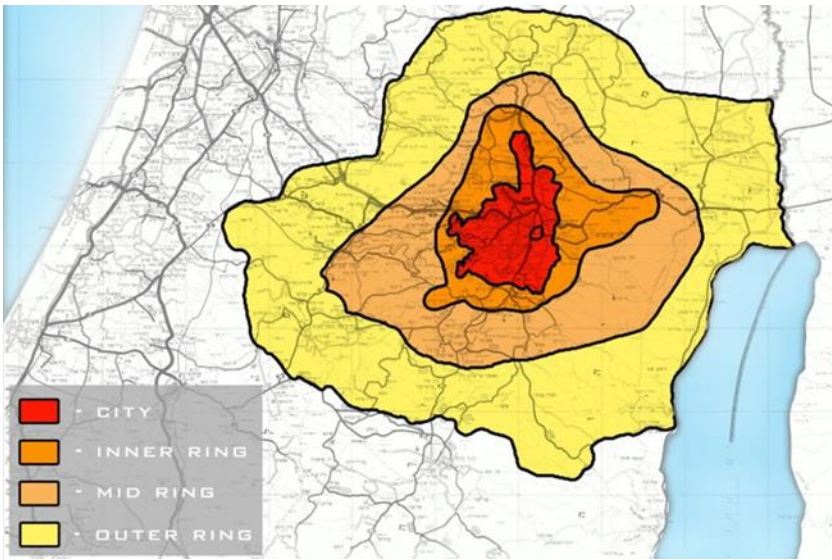
Location Les "unités de colonies" de Giv'at Ze'ev, Kokhav Ya'akov, Ma'aleh Adumim and Gush Etzion

⁴ Tom Segev, 1967. *Israel, the War, and the Year that Transformed the Middle East*, Metropolitan Books, 2007, p. 458.

⁵ B'tselem, *A Policy of Discrimination: Land Expropriation, Planning and Building in East Jerusalem*, 1995, p. 30 – 38, 45 – 48. Also: Civic Coalition-Jerusalem, "Jerusalem Master Plan 2030: Implications and Threats to the Palestinian presence Jerusalem": www.aidajerusalem.org/uploadss/01_07_10986663827.pdf

1994 - Aujourd'hui : L'annexion *de facto* du « Grand Jérusalem » dans la Cisjordanie occupée.

- Depuis le début des négociations de paix israélo-palestinien, Israël a mis en place un « Grand Jérusalem », soit une région métropolitaine juive-israélienne qui s'étend de Ramallah au nord, à la Mer Morte à l'est et à Hébron au sud.
- Cette zone a été annexé *de facto* par Israël via : la mise en place de quatre grands groupes de colonies juives ("unités de colonies ») ; l'application du droit israélien dans les colonies ; la construction du mur de séparation et d'un réseau de routes qui relie les colonies à Jérusalem-Ouest et Israël.



Carte israélienne du "Jérusalem métropolitain (non-officiel)
<http://www.jerusalem5800.com/>

"Le Grand Jérusalem " (mid ring) est majoritairement situé en Cisjordanie occupée.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que Jérusalem-Est est une partie de la Cisjordanie et de Gaza, territoires occupés par Israël dont la souveraineté revient au peuple palestinien.

Depuis 1967, les Nations Unies ont - en vain - exhorté Israël d'annuler l'annexion et de cesser le transfert de population, qui contredisent la Charte des Nations Unies. Ces pratiques sont contraires à la charte des Nations-Unies, et constitue une grave violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et sont considérées comme des crimes de guerre au regard du droit international.

Tous les Etats sont appelés à :

- o Tous les Etats doivent s'abstenir d'aider ses violations israéliennes**
- o Coopérer pour mettre fin à celles-ci.**

Les entreprises et personnes privées doivent s'abstenir de participer à des activités israéliennes illégales dans la partie Est occupée de Jérusalem.

Source : Résolutions 465 et 478 du Conseil de Sécurité (1980), Avis consultatifs de la Cour internationale de Justice sur Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé adopte par l'assemblée générale des Nations Unies le 20 Juillet 2004, le rapport de la mission internationale d'établissement des faits sur les colonies israéliennes adopté par le conseil des droits de l'homme de l'ONU le 22 Mars 2013.

Conséquences pour les Palestiniens à Jérusalem-Est occupée :

Persécution à travers une privation systématique des droits humains fondamentaux et le déplacement forcée

Privés de terres, de maisons et de patrimoine : les démolitions de maisons et les expulsions forcées

- Au moins un tiers des terres palestiniennes ont été expropriées principalement en vertu de la loi sur les biens des propriétaires absents et dans un prétendu but « d'utilité publique ». Même sous prétexte d'urbanisme, Israël limite le développement palestinien à 13% de la superficie de Jérusalem-Est. Des milliers de Palestiniens ont été expulsés de leurs maisons et ont vu leur patrimoine détruit. Leur terre a été alloué à des infrastructures, colonies, établissements, sites touristiques et lieux de culte destinés aux juifs israéliens.
- Dans la Vieille ville après la guerre de 1967, des quartiers palestiniens entiers ont été détruit et les terres expropriées. Plusieurs milliers d'habitants palestiniens, dont de nombreux réfugiés de 1948, ont été expulsés afin de créer un espace pour les fidèles juifs et un nouveau quartier juif agrandi.⁶
- Aujourd'hui, dans les quartiers palestiniens voisins de la vieille ville (Sheikh Jarrah, Silwan, Issawiya, Al Tour), les colons israéliens, les autorités et les tribunaux agissent ensemble pour expulser les Palestiniens et pour détruire leurs maisons et patrimoine pour le développement

⁶ Civic Coalition-Jerusalem, Submission to the International Fact Finding Mission on the Israeli Settlements, October 2012.

de « parc nationaux » israélien et juif ainsi que de sites touristes. Le tout en profitant de la législation israélienne qui permet de récupérer les propriétés juives pré-1948 situées à Jérusalem-Est mais qui ne permet pas aux réfugiés originaires de Jérusalem-Ouest de récupérer leurs biens.⁷

- Dans la périphérie de Jérusalem-Est, les maisons et les communes (Beit Haninam Shufat, Beit Safafa, les communautés bédouines palestiniennes) sont détruites pour laisser place à des colonies israéliennes et des routes construites sur les terres expropriées aux palestiniens par Israël pour la création du « Grand Jérusalem en Cisjordanie occupée ».⁸
- Les structures palestiniennes construites sans permis sont systématiquement détruites. En 2009-2013, Israël a démoli 370 structures palestiniennes, principalement des maisons, déplaçant de force 909 personnes.⁹

Privé de tout statut civique et de droits dans leur ville

- Environ 30 000 palestiniens, habitants de la région annexée par Israël, étaient absents au moment du déplacement de population qui a suivi la guerre de 1967, dont un nombre important avait été déplacé à cause des combats. Israël ne les a pas enregistrés et les a exclus du registre de la population de Jérusalem. Selon Israël, eux et leurs descendants, n'existent pas, n'ont pas de statut juridique légal et n'ont pas le droit de revenir dans leur ville.¹⁰
- Le droit de s'établir à Jérusalem est refusé à presque toute la population palestinienne occupée, soit plus de 4 millions de personnes, car Israël n'accorde la résidence légale qu'aux palestiniens comptabilisés dans son recensement de Jérusalem-Est de 1967 et leurs descendants.
- Depuis le début des années 1990, plus de 4 millions de Palestiniens sous occupation se sont également vu refuser l'accès libre à la ville depuis la Cisjordanie, même pour des visites de courte durée pour affaires, soins médicaux, éducation, culte ou autre. En effet, Israël a institutionnalisé sa politique discriminatoire « Fermeture de Jérusalem » à l'aide d'ordres militaires, cartes magnétiques, d'autorisation d'entrer, de checkpoints et du Mur.

Palestiniens Jérusalémites, "étrangers" sujet a déportation

Les Palestiniens enregistrés dans le recensement de 1967 de Jérusalem-Est sont désignés comme « Arabes de Jérusalem » par Israël. Ils sont inscrits dans le registre de la population de la municipalité et sont autorisés à rester à Jérusalem-Est.

⁷ Civic Coalition-Jerusalem, *Fact Sheet: Silwan*: http://www.civiccoalition-jerusalem.org/system/files/silwan_factsheet_2_2014.pdf | *Fact Sheet: Sheikh Jarrah*: http://www.civiccoalition-jerusalem.org/system/files/sheikh_jarrah_2_2014.pdf

⁸ Civic Coalition-Jerusalem, *Update and Urgent Appeal: Beit Safafa*: <http://civiccoalition-jerusalem.org/press-releases/israeli-supreme-court-rules-allow-completion-illegal-israeli-settlement-highway-thru>

⁹ OCHA Displacement Working Group.

¹⁰ Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights, *Eviction, Restitution and Protection of Palestinian Rights in Jerusalem*, 1999.

- Ces palestiniens de Jérusalem sont cependant privés à la fois de leur nationalité palestinienne et de la sécurité de l'état civil dans leur ville natale. Le statut de « résidents permanents » (cartes bleues d'identités israélienne) qui leur est accordé au regard de la loi sur la Régulation d'Entrée en Israël (1974) est généralement accordé aux étrangers résident pour un séjour longue durée. Elle donne droit aux avantages sociaux israéliens, aux services publics et à la participation aux élections municipales, mais n'accorde pas le droit inconditionnel de rester, d'inscrire ses enfants à l'état civil ou de s'unir avec des proches à Jérusalem. Pour les « résidents permanents », ce sont des privilèges à la discrétion du ministère israélien de l'Intérieur. 317 844 Palestiniens avaient le statut de « résidents permanents » en 2012.
- La résidence permanente est révoquée, si le ministère croit que le Palestinien Jérusalémite n'a pas le « centre de sa vie à Jérusalem » mais vit dans la Cisjordanie occupée ou ailleurs ou si il est resté à l'étranger 6 ans ou s'il a obtenu la résidence/la citoyenneté d'un autre pays. Depuis 1967, Israël a ainsi retiré à au moins 14300 palestiniens leur titre de résident, les a retiré de l'état civil et leur a interdit le droit au retour au regard de la loi israélienne.¹¹

**47 ans de transfert de population par Israël:
Déplacements forcés de palestiniens**

Palestiniens à Jérusalem-Est est 246 000 - 293 000
Le nombre exact n'est pas connu, de peur des déplacements forcés.

Une population avec une multitude de personnes déplacées :

Environ 48% sont des réfugiées de 1948, principalement de Jérusalem-Ouest.

Au moins un quart (61 000-70 00) des Palestiniens de Jérusalem-Est actuels ont été déplacés de force dans la ville, à l'extérieur depuis 1967.

- La plupart de ceux cités (74%) précédemment ont été contraints de partir dans le passé-principalement à cause du manque de logement-puis contraint de revenir entre 2006 et 2012-principalement par crainte de perdre leur statut de "résident permanent" à Jérusalem.
- Au moins 16 000 (26%) ont été déplacés de force dans la ville entre 2006 et 2012, principalement en raison de démolitions de maisons, d'expulsions forcées et des difficultés d'accès aux services causées par le mur.

Le nombre total de Palestiniens déplacés de manière définitive de Jérusalem depuis 1967, sans possibilité de retour, est inconnu. Parmi ceux-là se trouvent les quelques 44 000 personnes qui ont été exclus du recensement israélien de 1967 ou ont vu leur statut de résident de Jérusalem révoqué par les autorités israéliennes.

Sources: *Displaced by the Wall*, Badil and IDMC/Norwegian Refugee Council, 2006; Unpublished survey commissioned in 2012 by OCHA (published with permission of OCHA-oPt); official Palestinian and Israeli population statistics.

Familles palestiniennes divisées, enfants non enregistrés

- Les permis de résidence pour les enfants nés hors de Jérusalem ou les conjoints et les enfants qui ne sont pas résidents ou citoyens israéliens sont fréquemment refusés. Les enfants palestiniens non-inscrits à l'état civil à Jérusalem-Est sont obligés de vivre dans une vide juridique et de renoncer à des services gratuits de santé publique et d'éducation.
- Depuis 2003, le regroupement familial entre Jérusalémites et Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza est interdit par la loi israélienne. Beaucoup de familles palestiniennes quittent Jérusalem pour éviter la séparation forcée.

Déni du droit au logement, à la santé et à l'éducation

- Les Palestiniens Jérusalémites dépendent des autorités israéliennes pour les services essentiels. Ils n'ont pas accès au service public de l'Autorité Palestinienne (AP), parce que l'AP est interdite d'opérer à Jérusalem en vertu des accords d'Oslo. La municipalité

¹¹ <http://www.hamoked.org/Document.aspx?dID=Updates1285>

israélienne et les autorités nationales répondent aux besoins de la population juive de Jérusalem, en particulier dans les colonies, mais privent les Palestiniens de leurs droits à un logement convenable, à l'éducation, la santé et provoquent des déplacements forcés.

- Un sous-financement systématique des écoles de Jérusalem-Est a entraîné un manque chronique de salles de classes, d'installations et d'équipements. Les enseignants palestiniens qualifiés de Cisjordanie sont interdits d'enseigner dans les écoles de Jérusalem-Est à cause de la politique israélienne "de fermeture ».
- Pratiquement aucun logement public n'est mis à la disposition des Palestiniens. Les démolitions de maisons, combinées à une pénurie de logements, obligent de nombreuses familles palestiniennes à chercher des logements dans les quartiers de Jérusalem-Est situés de l'autre côté du mur ou à quitter la ville.

Persécutés pour résistance à la « dé-Palestinisation »

- En vertu des accords d'Oslo, Israël est tenu d'appliquer les programmes scolaires palestiniens à Jérusalem-Est occupée et de permettre la participation politique des Palestiniens de Jérusalem à la vie publique palestinienne, y compris au sein des activités des institutions de l'OLP (mais pas de l'AP). En réalité, Israël opprime systématiquement la liberté d'expression et de réunion des palestiniens à Jérusalem.
- Les autorités israéliennes privent les jeunes de Jérusalem-Est du droit d'apprendre leur histoire, leur patrimoine et l'identité palestinienne, en imposant la censure sur les livres scolaires palestiniens, et en exerçant une pression sur les écoles palestiniennes pour qu'elles adoptent le programme israélien.¹²
- La législation israélienne prévoit des sanctions pour les boycotts et les commémorations de la Nakba.¹³
- Les autorités israéliennes ont institué un climat de répression et de peur en empêchant les conférences publiques et les manifestations culturelles; menaces d'assignations en justice et amendes contre les organisateurs palestiniens, les hôtes et les fournisseurs ; et en tolérant la violence des colons, y compris contre les enfants.
 - Au moins 31 institutions palestiniennes ont été fermées depuis 2001 sous prétexte de sécurité et d'affiliation avec l'Autorité palestinienne. De nombreuses institutions et associations palestiniennes ont déménagé de Jérusalem-Est occupée en raison de la crainte de persécution israélienne.

La persécution des Palestiniens à travers la privation systématique et grave de leurs droits humains et le déplacement forcé constituent de graves violations du droit international, au même titre que l'annexion israélienne et l'entreprise de colonisation des territoires palestiniens occupés. Tout cela dans le but de maintenir et d'étendre la domination juive-israélienne : cela est révélateur d'un système colonialiste et d'apartheid.

Sources: Russell Tribunal on Palestine, Capetown Session (2011); CERD Concluding Observations, Israel (2012); Reports of the UN Special Rapporteurs on Human Rights in the OPT: A/HRC/4/17 (29 Jan 2007), A/HRC/25/67 (13 January 2014)

¹² Civic Coalition-Jerusalem, Briefing Note regarding De-Palestinization of Education in occupied East Jerusalem (February 2014): http://www.civiccoalition-jerusalem.org/system/files/note_on_de-palestinization_of_education.pdf

¹³ The Anti-Boycott Law and the "Nakba Law" passed in 2011; see, Adalah, Discriminatory Law Database.